



## COMMUNICATION

Maladière 45  
2000 Neuchâtel  
communication@rhne.ch  
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

# Le RHNe introduit le traçage des visiteurs à l'entrée de ses différents sites

**Les restrictions prises dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ne sont pas respectées par de nombreux Neuchâtelois. Pour limiter des abus devenus quotidiens et renforcer la traçabilité, l'hôpital prend désormais les noms des visiteurs à l'entrée**

Les règles fixées le 9 juin dernier concernant le régime des visites en lien avec l'épidémie de COVID-19 ne sont pas claires pour tous les Neuchâtelois. Des visiteurs se présentent tous les jours à l'entrée des différents sites en dehors des horaires prévus. D'autres viennent en famille, alors que le nombre de visiteurs est limité strictement pour protéger patients et collaborateurs d'une contamination dans les murs de l'hôpital. Cette situation met une forte pression sur les équipes soignantes, qui sont contraintes de faire la police.

Pour mettre fin à une situation devenue ingérable pour les équipes médico-soignantes, le RHNe a décidé d'introduire un système de traçage: chaque visiteur devra décliner son identité à l'entrée et indiquer à qui il rend visite. Déjà utilisé par d'autres hôpitaux, ce système doit permettre d'appliquer la règle « 1 patient = 1 visite par jour ».

Les autres règles restent les mêmes que jusqu'ici :

- Visites admises uniquement **entre 15h à 17h** (dernière entrée à 17h00 - sortie à 17h30). Horaire de **16h-18h** sur le site du Val-de-Ruz.
- Durée de chaque visite limitée à **une heure**
- Tous les visiteurs sont priés de respecter **les mesures de protection**: port du masque, désinfection des mains, pas de contact physique avec le patient et distance de 1 mètre au minimum avec la personne hospitalisée

Des conditions spéciales continuent à s'appliquer en pédiatrie (présence des deux parents possible) et pour les visites à la maternité (présence du père). A la maternité, la fratrie peut venir rendre visite au nouveau-né et à la maman pour une première présentation (en dehors de la maternité, les visites des mineurs de moins de 12 ans ne sont pas autorisées). Les personnes à mobilité réduite peuvent être accompagnées par une personne si elles ne peuvent pas se déplacer seules.

La visite de patients suspects ou souffrant de coronavirus reste interdite, sauf cas particulier, notamment lorsque le pronostic vital de la personne est engagé, aux soins intensifs ou durant les situations de fin de vie.

Le RHNe en appelle à la responsabilité de chacun pour aider à protéger les patients et les soignants. Il est demandé aux familles de s'organiser pour ne plus se présenter à plusieurs au moment des visites. Les équipes médicales et de soins sont légitimes pour demander à des visiteurs de quitter une chambre.

Neuchâtel, le 25 août 2020

***Le service communication répond à vos questions au 079 203 84 82.***